

2R  
62

2°R  
62

BIBLIOTHEQUE  
LOUIS FERRAND

N° 3541

Achat des Musées Nationaux  
Musée des Arts et Traditions Populaires

Mademoiselle.  
*ROSE PIERRET,*

20R  
62  
1



*Témoin dans l'Affaire*

**De Mr. FUALDÈS.**





CAUSE CÉLÈBRE.

# ASSASSINAT

DE

M. FUALDÈS.

*Nouveaux Détails sur ce célèbre Procès.*

*Déposition de M. Amans Rodat.*

« Depuis l'assassinat commis sur la personne de M. Fualdès, madame Manson s'est rendue, à plus eues reprises, dans ma maison d'habitation, à Olemps. Il a été souvent question entre elle et moi de ce crime et de la procédure à laquelle il a donné lieu. Il me paraît qu'elle était ordinairement la première à amener la conversation sur ce sujet. On a discuté cent fois en sa présence les preuves telles que le public les indiquait; on a pesé les vraisemblances, les probabilités; on s'est permis d'insinuer que tel pourrait bien être le tement impliqué; que tel autre paraissait dans une position moins défavorable; jamais madame Manson n'a dit un mot qui pût faire présumer l'innocence des accusés, comme aussi elle n'a jamais dit positivement qu'elle fut certaine de leur culpabilité. En général, j'ai cru remarquer qu'elle paraissait plutôt empressée d'apprendre des détails que d'en donner elle-même. Un jour elle me dit: Si vous connaissiez toute la vérité, relativement aux assassins de M. Fualdès: que

feriez-vous? Quel'e de man de! Peut-on garder un pareil secret? J'irais tout dire à la justice. — Si vous aviez été chez Bancal, si vous aviez tout vu? A cette idée ainsi présente à l'improviste, je fus saisi d'une sorte d'enthousiasme. Si j'avais été là, m'écriai-je, j'aurais béni le ciel de m'avoir amené dans un coupe gorge, pour sauver la vie à un père de famille, à un homme me dont les vertus publiques et privées avaient conquis l'estime de tous les honnêtes gens. — Mais si vous aviez été sans armes, le moyen de le défendre contre tant de monde? Il n'y avait pas moyen d'appeler du secours. — Dans ce cas, si j'avais pu sortir vivant de cette maison, j'aurais volé de suite chez le premier magistrat pour faire ma déposition. C'est un devoir sacré dont aucune considération ne peut dispenser. Et comme il me parut que quelqu'un contesta ce principe, ainsi posé d'une manière générale; je fus entraîné à motiver mon avis.

On remarque dans la dame Manson une imagination encore frappée de la scène d'horreur qui se passa peut-être pres d'elle; un cœur peiné d'être obligé de concentrer cet horrible mystère au-dedans de lui-même; luttant avec effort entre la nécessité de le tenir caché, et le besoin de le communiquer, du moins au sein de l'amitié; souvent dominée par la terreur, la crainte de perdre la vie, quelquefois par la religion du plus affreux de tous les sermens; enfin retenu par le sentiment dont a parlé le témoin, qui prend sa racine dans un cœur généreux, pour celui qui lui sauva la vie.

« Quelques jours après la découverte de l'assassinat, Madame Manson, s'en entretenant avec M. Rodat, lui disait: Si vous aviez tout vu, si vous connaissiez la vérité relativement aux assassins de M. Fualdès, que feriez-vous? Et lorsque cet estimable parent lui répondit, qu'il aurait béni le ciel de l'avoir amené dans un coupe-gorge pour sauver la vie à un père de famille, à un homme dont les vertus publiques et privées avaient conquis l'estime de tous les honnêtes gens, elle ajoutait:—Mais si vous aviez été sans armes; le moyen de le défendre contre tant de monde?... Dans une autre occasion, la conversation étant tombée sur la révélation faite par Bousquier, la dame Manson dit



encore à son parent:—Pour moi, je la crois vraie; elle est vraie... Une autre fois, lorsque la justice était déjà instruite des révéllations faites par cette dame, elle disait encore à son cousin, qui l'engageait à dire la vérité: Si vous me condamnez, je suis perdue; conseillez-moi, je dirai ce que vous voudrez.—je dirai que c'est Jansion qui ma conduite jusqu'auprès du puits; et cependant je n'ai pas été chez Bancal... Depuis l'ouverture des débats, en parlant encore sur le même sujet, cette dame, a qui son cousin prouvait, par les seules armes de la raison, que personne ne douterait qu'elle n'eut été chez Bancal et ne connût les assassins, observait à son parent:—Mais quand on est lié par serment, si un des coupables vous avait sauvé la vie...—Peut on porter la hache sur le cou de celui qui vous a sauvé la vie?...

*Extrait du Discours de M. l'Avocat de la partie civile.*

» Je ne vous parle pas, Messieurs, de ce fils infortuné qui m'assiste et qui réclame à son tour votre impartiale justice. Son sort est trop à plaindre, le coup qui l'a atteint trop affreux, sa situation trop pénible; elle inspire trop d'intérêt pour que je permette de reveiller ces sensations vives qu'éprouvent tous les cœurs chaque fois qu'on rappelle l'état désespérant où l'a réduit le coup affreux qui l'accable. Si les accusés eux-mêmes, après lui avoir ravi ce qu'il avait de plus cher au monde, un père, un ami, en attaquant injustement la pureté de ses intentions, n'ont fait que redoubler cet intérêt qu'on lui porte, je dois me borner à concentrer mes sentimens et les siens dans l'acte de justice qu'il réclame, d'après la conviction intime que les débats ont portée dans les consciences exemptes de prévention, et des faits imputés aux accusés et la culpabilité de la plupart d'entre eux.

Le fils de M. Fualdès s'est ensuite fait entendre, et a dit avec le véritable accent de la douleur:

Messieurs, chacun sentira facilement que l'émotion que j'éprouve est ici bien grande et bien naturelle; il ne faut rien moins que le sentiment de l'honneur pour me laisser la force de dire quelques paroles. En effet, si j'ai d'un côté l'aspect consolateur de la justice, n'ai-je pas à supporter la présence affreuse des assassins présumés de mon malheureux père? Aussi, de-

puis la catastrophe, je n'ai demandé au ciel le courage de supporter de si grands malheurs, que pour voir l'éclat de l'innocence et le châtiement du crime.

» Ce n'était donc pas assez de me voir privé du meilleur comme du plus vertueux des pères, de mon ami, de mon unique appui dans ce monde! Ce n'était pas assez de savoir qu'une douleur mortelle me menaçait à tout instant de me ravir une mère infortunée! Ce n'était pas assez que le patrimoine de la malheureuse victime fût devenu la proie de ses bourreaux! Oui les partisans de l'impunité n'ont pas trouvé mes afflictions assez grandes! leur intrigue coupable a voulu m'enlever le seul bien qui me reste, l'honneur. Heureusement que cette nature de richesse est si fière des atteintes de la cupidité des pervers!

» On a supposé, on a peut-être même accredité, que le sentiment de mes démarches avait été celui de l'intérêt plutôt que de la vengeance. Mais cette assertion est si dégoûtante, tellement au-delà de la nature, que personne n'aura pu s'y arrêter long-temps et de bonne foi. Non, je n'ai pas voulu et je ne veux pas vendre le sang de mon père; je suis assez riche, je suis trop heureux du seul patrimoine qu'il me laisse, je veux dire ses vertus publiques et privées. Comme l'infortuné, je n'ai d'autre ambition que de mériter l'affection de mes compatriotes et l'estime publique.

» Je déclare donc devant la justice et en public que c'est uniquement dans l'intérêt des créanciers de mon père que j'ai permis qu'on formât demande en dommages. J'assurerais à la cour, par acte public, que telles ont toujours été mes intentions, si je ne savais que la parole d'un honnête homme est suffisante.»

*Declaration de M.me Manson à M. le Préfet de l'Aveyron.*

« A l'entrée de la nuit, le 19 mars 1817, je passai dans la rue des Hebdomadiers. Etant près la maison de M. Vaissettes, j'entendis venir plusieurs personnes; pour les éviter, j'entrai dans une porte que je trouvais ouverte, et que j'ai su depuis être la maison de Bancal. Comme je traversais le passage, je fus saisie par un homme qui venait, soit du dehors, soit de l'intérieur de la maison; le trouble où j'étais et l'obscurité ne me permirent pas de le distinguer. On me transpor-

ta rapidement dans un cabinet. Tais-toi, me dit une voix; on ferma la porte; et je restai comme évanouie. Je ne sais pas le tems que je suis restée dans le cabinet. J'entendais de tems en tems parler et marcher dans la pièce d'à côté, mais sans distinguer ce qu'on pouvait dire. Un silence d'un quart-d'heure succéda au bruit que j'avais entendu. J'essayai alors d'ouvrir une porte ou une fenêtre dont la serrure se trouva sous ma main, et je me donnai un coup violent à la tête. Bientôt un homme entre dans le cabinet, me prend par le bras; me fait traverser une salle où je crus entrevoir une faible clarté; et nous sortons dans la rue. Cet homme m'entraîne rapidement jusqu'à la place de cité du côté du puits; il s'arrête et me dit à voix basse: Me connais-tu? — Non, lui répondis-je, sans oser même jeter les yeux sur lui; j'avoue que je ne cherchai pas à le reconnaître. — Sais-tu d'où je viens? — Non. — As-tu rien entendu? — Non. — Si tu parles, tu périras; et en me prenant violemment le bras: Va-t'en, me dit-il, et il me poussa. Je fis quelques pas sans oser me retourner. Après être un peu remise du trouble excessif que j'éprouvai, je fus frapper chez Victoire, ancienne femme-de-chambre de maman. On ne m'entendit pas. Je descendis l'Ambergue droit, et fus me cacher sous l'escalier de la maison de l'Annonciade, que je savais être abandonnée. Je m'aperçus qu'un homme me suivait; je le reconnus pour être le même qui m'avait conduite précédemment. Il s'approcha et me dit: Est-il bien vrai que vous ne me connaissez pas? — Non. — Je vous connais bien, moi. — Cela est possible; tant de personnes peuvent me connaître de vue, que je ne connais pas. — Nous l'avons échappée belle l'un et l'autre; j'étais entré dans cette maison pour voir une fille. Je ne suis pas du nombre des assassins; au moment où je vous ai saisie, voyant que vous étiez une femme, j'ai eu pitié de vous et je vous ai mise à l'abri du danger. Mais que veniez-vous faire dans cette maison? — J'y avais vu entrer quelqu'un que j'avais cru reconnaître, et je voulais m'en assurer. — Est-il bien sûr que vous ne me connaissez pas? S'il vous échappe la moindre chose concernant cette affaire... Jurez que vous ne parlerez jamais de moi. Sur la place il ne faisait pas aussi noir qu'ici, me reconnaîtriez-vous en me voyant le jour? — Je lui répondis que non. Il me quitta au bout d'une demi-heure et me dit: Ne rentrez qu'au jour et ne me suivez pas. — Je l'assurai que je n'en

avais pas l'envie. Au point du jour, je regagnai ma demeure; je me couchai, on ignora que j'avais passé la nuit dehors. Peu d'heures après, la nouvelle de l'assassinat se répandit dans la ville; et j'éprouvai une telle frayeur, que pendant long tems, j'ai fait coucher une petite fille dans ma chambre.»

Je placerai ici un aveu remarquable sur lequel madame Manson m'avait demandé le secret, et dont elle n'a pas fait mention dans sa déclaration écrite. Me. Manson avait dit à M. Clémendot qu'elle était habillée en homme lorsqu'elle fut chez Bancal. Elle convint avec moi de cette circonstance, quand elle vit que j'en étais informé. Je lui demandai quel était son costume. — Une veste, me dit-elle, que j'ai encore; quant au pantalon, il est inutile de le chercher. — Cette réticence éveilla mon attention. Qu'avez-vous fait de ce pantalon, lui demandai-je? — Je l'ai brûlé. — Pourquoi? — Elle garda le silence; je répétai ma question, et voyant qu'elle se troublait, j'ajoutai en la fixant: Vous avez brûlé ce pantalon, parce qu'il était taché de sang. Elle me répondit: C'est vrai, au moment où je me sentis saisie et transportée dans le cabinet, je m'écriai: — je suis une femme!... et ce fut à ors qu'on me répondit: — Tais-toi... En me jetant dans ce cabinet; j'ai heurté, je crois, contre le loquet d'une fenêtre, et il n'en fallut pas d'avant que pour me procurer un saignement au nez. J'y suis d'ailleurs sujette; mon pantalon fut tout ensanglanté; je m'en aperçus plus tard; et quand je fus à l'Annonciade, je me r'habillai en femme; ce qui me fut d'autant plus facile que j'avais conservé ma robe sous mes habits d'homme. — Je l'engageai de nouveau à être sincère; je la pressai de me dire si elle n'était point entrée dans la salle durant le meurtre; si ses vêtements n'avaient pas touché le corps de la victime. Elle persista dans son premier aveu, en me jurant de n'en pas faire mention, et de ne le divulguer qu'à la dernière extrémité. Toutefois j'exigeai que MM. Julien et Erjaraud en fussent instruits, et la connaissance en est parvenue par eux au ministère public.

*Autre Déclaration de mad. Manson à M. le Préfet.*

«Le dimanche qui suivit le jour de l'assassinat de M. Fneldez, sortant de la Messe de la cathédrale, un homme me remit une lettre dans un peloton, et disparut. Il parlait patois, il me parut jeune. Je rentrai chez moi,

je dévidai ce peloton qui n'était pas volumineux, et je lus la lettre. Elle était d'une belle écriture. On m'y disait: « Une femme a pris ton nom, elle était chez Bancal; si cela vient à se découvrir, ne nie pas, tu ne risques rien, tu n'as rien vu ni rien entendu. Tu diras que tu avais à parler à quelqu'un, que tu es entrée, que tu as été saisie par quelqu'un qu'on t'a renfermée, que tu t'es évanouie, que tu n'as rien vu ni rien entendu, que tu as été conduite par quelqu'un que tu ne connais pas, jusque sur la place de Cité; que la nuit était trop noire pour rien reconnaître; dis que tu étais en homme: si on veut voir ton habit, dis qu'il est brûlé; si on te dit pourquoi, dis qu'il y avait du sang, et n'oublie pas que tu n'as rien vu ni rien entendu, et que tu n'as rien à craindre. Si tu as des dettes, elles seront payées; après le jugement tu n'auras pas besoin des secours de ton père: prends garde, si tu ne brûles pas cette lettre dès l'avoir lue. Si tu en parles jamais, tu ne peux nous échapper, on saura bien t'atteindre, et le poignard ou le poison nous délivreront de toi. Tu seras soupçonnée, tu auras tout contre toi, avoue; tu n'as rien vu; tu ne causes aucun malheur, pourvu que tu soutiennes que tu étais sans connaissance. » Depuis ce temps je n'ai plus entendu parler de cette affaire jusqu'au vendredi 25 juillet, où me promenant avec mon frère au Foïral, M. Clémendot vint nous joindre et me dit qu'il y avait une femme dans la maison Bancal et que c'était sans doute moi; que plusieurs personnes le lui avaient dit. Il me pressa: j'eus l'air de plaisanter, je lui dis: « Ah! il ne manquerait que cela. » Je lui fis des demi-aveux, pensant qu'il n'y croyait pas.

Le lendemain je fus assignée, je niai que je me fusse trouvée dans la maison Bancal: enfin, j'ai fait des aveux, j'ai tout nié ensuite, et me vois forcée de dire toute la vérité. Hier, dans l'après-midi, je reçois une adresse par un inconnu qui me conjure de la lui remettre, et il disparaît. Dans la matinée j'avais reçu une invitation de me rendre dans un lieu qu'on me désignait; je réonds que je ne puis m'y rendre, que je ne connais aucuns des assassins de M. Fualdez; enfin on me jette encore un billet par la fenêtre, vers les dix heures du soir, où il y avait: — Tu n'as rien vu, tu n'as rien entendu! . . . c'était sur du papier ressemblant à un papier de soie; il y avait un ruban et une petite pierre.

Rouen. Imprimerie de C. Bloquel, rue St-Lo.



17  
20R  
62  
2

# NOTICE DES DÉBATS

SUR L'ASSASSINAT

DE M.<sup>R</sup> FUALDÈS,

ANCIEN MAGISTRAT A RODEZ,

*Qui commenceront devant la Cour d'Assises  
du département du Tarn, seant à Albi,  
le 5 fevrier 1818.*

RÉDIGÉE PAR LES SOINS DE M. J.-P.-P. RODIERE, AVOCAT.

IMPRIMÉE A ALBI,

CHEZ MM. BAURENS ET J.-B. RODIERE, ÉDITEURS.

AN 1818.

